



Union des Ingénieurs Hospitaliers en Restauration



Communiqué commun :

« Le statut des Ingénieurs Hospitaliers doit être rénové »

Ces dernières années, l'hôpital s'est métamorphosé sous l'impulsion du progrès technique, que ce soit dans le domaine des techniques médicales, logistiques, ou des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il est devenu un monde où la composante technique, fortement assujettie au principe de continuité du service public, occupe une place essentielle.

En parallèle, les statuts des techniciens et ingénieurs hospitaliers n'ont connu que peu, pour ne pas dire pas, d'évolutions. Ces dynamiques contradictoires ont créé un décalage important, que les exigences de plus en plus fortes de formation et de résultats demandées aux ingénieurs hospitaliers sont venues renforcer.

Les associations professionnelles représentant les ingénieurs hospitaliers (IHF-AFIB-H360-URBH-UDIHR-AFGRIS-ACSES) et le syndicat des managers publics de santé (SMPS) font le constat partagé que le décret du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques est devenu inadapté aux missions exercées par les ingénieurs hospitaliers et n'a pas fait l'objet des mises à jour nécessaires.

Cette inadéquation se double par ailleurs d'une inégalité de traitement avec les ingénieurs de la fonction publique de l'Etat et de la territoriale puisque les évolutions statutaires dont ils ont bénéficié n'ont pas été transposées aux hospitaliers, contribuant à amplifier ce sentiment d'injustice.

Cette problématique emporte comme conséquence, et cette question est essentielle, le manque d'attractivité du statut d'ingénieur hospitalier. Cela se traduit dans les faits par une proportion anormalement élevée de contractuels. En outre, il n'est pas rare que de jeunes ingénieurs hospitaliers s'engagent à l'issue de leur formation dans un processus de mobilité vers l'Etat ou la fonction publique territoriale.

À ce sujet, l'étude conduite par le SMPS sur les régimes indemnitaires des ingénieurs des trois fonctions publiques est édifiante, et témoigne du peu de considération portée par les pouvoirs publics aux ingénieurs hospitaliers au cours des dernières décennies.

Nous proposons donc que les parcours de carrière des ingénieurs hospitaliers soient valorisés à la hauteur des missions et des responsabilités qu'ils exercent. Cela doit se traduire notamment par la suppression du quota d'avancement de grade, comme cela a été fait dans la Fonction Publique Territoriale depuis 2007. Le projet de création d'un nouveau régime indemnitaire pour les cadres hospitaliers (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)) constitue également une formidable opportunité pour mettre fin à ces inégalités de traitement entre fonctions publiques.

En outre, nous pensons que le positionnement des ingénieurs hospitaliers doit être valorisé et reconnu, en cohérence avec les fonctions d'expertise mais aussi de management qu'ils occupent dans les établissements. Dans ce cadre, il semble indispensable que des emplois fonctionnels d'ingénieurs soient développés. L'emploi fonctionnel d'ingénieur général doit être clairement identifié comme une fonction de direction à part entière. Sous l'autorité du chef d'établissement, l'ingénieur général doit avoir comme mission explicite la direction et la coordination des services techniques que le directeur d'établissement lui a confiées.

Cette fonction doit être reconnue dans la fonction publique hospitalière, comme elle existe déjà au sein de l'Etat et de la territoriale, et rendue plus accessible aux ingénieurs, en cohérence avec les groupes d'emploi fonctionnel de direction.

L'importance stratégique des domaines de responsabilité des ingénieurs hospitaliers en fait des acteurs incontournables. Leur revalorisation statutaire est la clé de l'attractivité de la fonction, et se révélera indispensable pour l'avenir des fonctions techniques dans les établissements publics de santé.

Il nous paraît donc urgent de procéder à la rénovation statutaire des ingénieurs hospitaliers, notamment sur la base des 19 propositions transmises par le SMPS à la ministre des affaires sociales et de la santé en mai 2013.

Nous, Syndicat des Managers Publics de Santé et Associations représentatives des Ingénieurs Hospitaliers, demandons au ministère de la santé l'ouverture de négociations sur le statut des ingénieurs hospitaliers dans les meilleurs délais.

Jean-Marc Novak



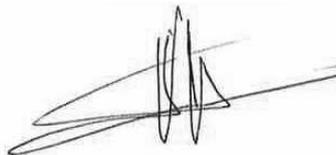
Vice-Président du SMPS
Ingénieurs et cadres
techniques

Jacques Roos



Président d'IHF
Ingénieurs Hospitaliers de
France

Geneviève Gaschard



Présidente de l'AFIB
Association Française des
Ingénieurs Biomédicaux

Jean-Noël NIORT



Président de H360
Association Nationale des
Cadres et Experts Techniques
Hospitaliers

Sylvain Zercher



Président de l'UDIHR
Union des Ingénieurs
Hospitaliers en
Restauration

Eric Bertrand



Président de l'AFGRIS
Association française des
gestionnaires des risques

Laurence Brûlé



Présidente de l'URBH
Union des Responsables en
Blanchisserie Hospitalière

Alain Secoué



Président de l'ACSES
Association des Chargés de
Sécurité des Etablissements
de Soins